

Séances : la situation au Moyen-Orient – Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7742 22 juillet 2016			Liban			S/PRST/2016/10
S/PV.7763 30 août 2016	Lettre datée du 3 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/681)	Projet de résolution présenté par 12 membres du Conseil ^a (S/2016/744)	Israël, Italie, Liban			Résolution 2305 (2016) 15-0-0
S/PV.7799 1 ^{er} novembre 2016			Liban			S/PRST/2016/15
S/PV.8037 30 août 2017	Lettre datée du 4 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/680)	Projet de résolution présenté par la France (S/2017/743)	Israël, Liban		7 membres du Conseil ^b	Résolution 2373 (2017) 15-0-0

^a Angola, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal et Ukraine.

^b Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Royaume-Uni et Uruguay.

25. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 26 séances sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Il a adopté une résolution en décembre 2016 et n'est pas parvenu à adopter un projet de résolution en décembre 2017, en raison du vote négatif d'un de ses membres permanents. Pendant la période considérée et conformément à la pratique établie, il a régulièrement entendu des exposés du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et a tenu des débats publics trimestriels au titre de cette question. En 2016-2017, il a également examiné l'évolution de la situation au Liban, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que la situation politique générale au Moyen-Orient²⁷⁵. On trouvera dans le tableau ci-dessous de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions.

Durant la période 2016-2017, le Conseil a examiné la question de la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie. Le

23 décembre 2016, après le retrait d'un projet de résolution présenté par l'Égypte²⁷⁶, il a examiné un projet de résolution présenté par la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la République bolivarienne du Venezuela et le Sénégal, qui a été adopté en tant que résolution [2334 \(2016\)](#). Dans cette résolution, le Conseil a constaté avec une vive préoccupation que la poursuite des activités de peuplement israéliennes mettait gravement en péril la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 et a réitéré sa vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. À cet égard, il a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international, et a souligné qu'il était essentiel qu'Israël mette un terme à toutes ses activités de peuplement pour préserver la solution des deux États²⁷⁷.

²⁷⁶ [S/PV.7853](#), p. 5 (Égypte). Pour plus d'informations sur les aspects procéduraux du retrait, voir la section VIII (Prise de décisions et vote) de la deuxième partie.

²⁷⁷ Résolution [2334 \(2016\)](#), cinquième et neuvième alinéas, et par. 1 et 4.

²⁷⁵ Pour plus d'informations, voir la section 23 (La situation au Moyen-Orient) de la première partie.

Après l'adoption de la résolution [2334 \(2016\)](#), le Coordonnateur spécial a fait rapport de son application au Conseil tous les trois mois, le 24 mars, le 20 juin, le 25 septembre et le 18 décembre 2017²⁷⁸. À ces séances, certains membres du Conseil ont demandé qu'un rapport écrit soit diffusé en amont des séances²⁷⁹. Dans ses exposés, le Coordonnateur spécial s'est également penché sur l'absence de progrès dans les négociations entre Israéliens et Palestiniens en vue de parvenir à une solution prévoyant deux États, sur l'évolution du dialogue intrapalestinien et sur la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

En juillet et août 2017, le Conseil a entendu des exposés du Coordonnateur spécial et du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au sujet des tensions croissantes provoquées par la fermeture du mont du Temple par Israël après les violents incidents survenus entre Israéliens et Palestiniens le 14 juillet. La crise a été réglée grâce à des négociations entre Israël et la Jordanie à la fin du mois d'août²⁸⁰. Le 18 octobre 2017, le Conseil a été informé de l'accord signé par le Hamas et le Fatah le 12 octobre 2017, qui a permis à l'Autorité palestinienne de reprendre ses responsabilités à Gaza²⁸¹.

Le 8 décembre 2017, après que le Président des États-Unis d'Amérique a reconnu Jérusalem comme la capitale d'Israël, le Conseil a tenu, à la demande de huit de ses membres²⁸², une séance d'urgence au cours de laquelle il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial²⁸³. Pendant cette séance, les orateurs ont mis en garde contre les mesures unilatérales qui constitueraient une menace pour la paix et la stabilité dans la région et se sont dits préoccupés par l'incidence de la décision des États-Unis sur le processus de paix. Le 18 décembre 2017, en raison du vote négatif de l'un de ses membres permanents, le Conseil n'est pas parvenu à adopter un projet de résolution présenté par l'Égypte²⁸⁴, dans lequel il aurait affirmé que toute décision ou action qui visaient à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la ville sainte de Jérusalem n'avaient aucun effet juridique, étaient nulles et non avenues et devaient être rapportées en application de ses résolutions sur la question. En outre, il aurait demandé à tous les États de s'abstenir d'établir des missions diplomatiques dans la ville sainte de Jérusalem et aurait exigé que tous les États respectent ses résolutions concernant la ville sainte de Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y seraient contraires²⁸⁵.

²⁷⁸ Voir [S/PV.7908](#), [S/PV.7977](#), [S/PV.8054](#) et [S/PV.8138](#).

²⁷⁹ [S/PV.7908](#), p. 6 (Uruguay) et p. 7 (Bolivie) ; [S/PV.7977](#), p. 16 (Uruguay) ; [S/PV.8054](#), p. 6 (Uruguay) et p. 7 (Bolivie) ; [S/PV.8138](#), p. 7 (Uruguay) et p. 8 (Bolivie).

²⁸⁰ Voir [S/PV.8011](#), p. 2 (Coordonnateur spécial) et [S/PV.8028](#), p. 2 (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques).

²⁸¹ [S/PV.8072](#), p. 2 à 5.

²⁸² Pour plus d'informations sur les séances demandées par les États Membres, voir la section I (Réunions et procès-verbaux) de la deuxième partie.

²⁸³ [S/PV.8128](#), p. 2 à 4.

²⁸⁴ [S/PV.8139](#), p. 4.

²⁸⁵ [S/2017/1060](#), par. 1 et 2.

Séances : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7610 26 janvier 2016			30 États Membres ^a	Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^b , 29 invités (art. 37) ^c , tous les autres invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7627 18 février 2016				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur spécial ^d	
S/PV.7657 24 mars 2016				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur spécial	
S/PV.7673 et S/PV.7673 (Resumption 1) 18 avril 2016			31 États Membres ^e	Observateur permanent de l'État de Palestine, Chef de la délégation de l'Union européenne, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^f , tous les invités (art. 37) ^g , tous les autres invités	
S/PV.7697 25 mai 2016				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur spécial	
S/PV.7729 30 juin 2016				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur spécial	
S/PV.7736 12 juillet 2016			23 États Membres ^h	Observateur permanent de l'État de Palestine, Chef de la délégation de l'Union européenne, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités ⁱ	
S/PV.7762 29 août 2016				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur spécial ^d	
S/PV.7772 15 septembre 2016					Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^j	
S/PV.7792 19 octobre 2016			27 États Membres ^k	Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours	Tous les membres du Conseil ^l , tous les invités ^m	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7820 23 novembre 2016				d'urgence, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Deux membres du Conseil [Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)], tous les invités	
S/PV.7839 16 décembre 2016					Secrétaire général, tous les membres du Conseil ⁿ	
S/PV.7853 23 décembre 2016		Projet de résolution présenté par la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela (République bolivarienne du) (S/2016/1100)	Israël	Observateur permanent de l'État de Palestine	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2334 (2016) 14-0-1 ^o
S/PV.7863 17 janvier 2017			24 États Membres ^p	Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil, tous les invités (art. 37) ^q , tous les autres invités ^d	
S/PV.7908 24 mars 2017				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Deux membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Uruguay), Coordonnateur spécial	
S/PV.7929 20 avril 2017	Lettre datée du 10 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis		33 États Membres ^r	Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Vice-Président du Comité pour	Tous les membres du Conseil ^s , tous les invités (art. 37) ^t , tous les autres invités ^u	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7953 26 mai 2017	d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/305)			l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chef de la délégation de l'Union européenne, Observateur permanent du Saint-Siège Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Deux membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Uruguay), Coordonnateur spécial ^d	
S/PV.7977 20 juin 2017				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Chargé de recherche au Hudson Institute, membre des Sages	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^d	
S/PV.8011 et S/PV.8011 (Resumption 1) 25 juillet 2017			30 États Membres ^y	Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège	Tous les membres du Conseil ^w , tous les invités ^x	
S/PV.8028 22 août 2017				Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Deux membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Uruguay), Sous-Secrétaire général	
S/PV.8054 25 septembre 2017				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Trois membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Kazakhstan, Uruguay), Coordonnateur spécial ^d	
S/PV.8072 18 octobre 2017			26 États Membres ^y	Observateur permanent de l'État de Palestine, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Chargée	Tous les membres du Conseil, 25 invités	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8108 20 novembre 2017				d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent du Saint-Siège	(art. 37) ^z , tous les autres invités	
S/PV.8128 8 décembre 2017			Israël, Jordanie	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Deux membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Uruguay), Coordonnateur spécial ^d	
S/PV.8138 18 décembre 2017				Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^d	
S/PV.8139 18 décembre 2017		Projet de résolution présenté par l'Égypte (S/2017/1060)	Israël	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général	Trois membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), États-Unis d'Amérique, Uruguay), Coordonnateur spécial	Projet de résolution S/2017/1060 non adopté 14-1-0 ^{aa}
S/PV.8139 18 décembre 2017				Observateur permanent de l'État de Palestine	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

^a Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Libye, Maldives, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Sri Lanka et Turquie. Le représentant de la République islamique d'Iran a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Koweït a fait une déclaration au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

^b L'Angola était représenté par son secrétaire d'État chargé des relations extérieures ; le Sénégal par son ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur ; l'Uruguay par son ministre des relations extérieures ; l'Ukraine par sa vice-ministre des affaires étrangères ; les États-Unis par leur représentante permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président.

^c L'Argentine et les Pays-Bas étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. Le représentant de la Libye n'a pas fait de déclaration.

^d Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem.

^e Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cuba, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Maldives, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Viet Nam. Le représentant de la République islamique d'Iran a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

^f La Nouvelle-Zélande était représentée par son ministre des affaires étrangères.

^g La Suède était représentée par sa ministre de la coopération internationale pour le développement. Le représentant de la République islamique d'Iran a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Koweït a fait une déclaration au nom de l'OCI.

- ^h Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Cuba, Équateur, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Maldives, Maroc, Norvège, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Tunisie et Turquie.
- ⁱ Le Guatemala était représenté par son ministre des affaires étrangères. Le représentant de la République islamique d'Iran a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Koweït a fait une déclaration au nom de l'OCI. Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom des États membres de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine.
- ^j La Nouvelle-Zélande, qui assurait la présidence du Conseil de sécurité, était représentée par son ministre des affaires étrangères.
- ^k Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Maldives, Maroc, Namibie, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka et Turquie.
- ^l Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^m Le représentant du Koweït a fait une déclaration au nom de l'OCI. Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem. La Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Liechtenstein, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine.
- ⁿ La Nouvelle-Zélande était représentée par son ministre des affaires étrangères.
- ^o *Ont voté pour* : Angola, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) ; *se sont abstenus* : États-Unis d'Amérique.
- ^p Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Costa Rica, Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).
- ^q Le représentant de l'Ouzbékistan a fait une déclaration au nom de l'OCI et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^r L'Ukraine était représentée par son vice-ministre des affaires étrangères.
- ^s Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Haïti, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
- ^t La Jordanie a pris la parole au nom du Groupe des États arabes, l'Ouzbékistan au nom de l'OCI et la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^u Le Chef de la délégation de l'Union européenne a pris la parole au nom de l'Union européenne, de l'Albanie et du Monténégro.
- ^v Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Brésil, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Namibie, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
- ^w Le Kazakhstan était représenté par son premier vice-ministre des affaires étrangères.
- ^x Le représentant de l'Ouzbékistan a fait une déclaration au nom de l'OCI et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^y Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).
- ^z Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Le représentant de la Côte d'Ivoire n'a pas fait de déclaration.
- ^{aa} *Ont voté pour* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Ukraine, Uruguay ; *ont voté contre* : États-Unis d'Amérique.